Le Philatéliste

Les philatélistes, qui sont légion, ont désormais leur maison, créée spécialement pour eux par Victor Vaissier, et dont chaque boîte renferme dix timbres authentiques et différents.

TOURCOING

Les grèves

La grève des doubleuses de la filature Vandenberghe et Desurmont, rue Ste-Barbe, a entraîné le chômage de vingt moulineuses.

Les patrons n'entendent faire aucune concession sur les réductions de salaire qui ont déterminé la grève et ils se proposeraient, nous dit-on, d'embaucher de nouvelles ouvrières.

Reste à savoir s'ils en trouveront.

***

La grève des tisserands en tapis de chez MM. Masure frères, dure toujours.

Accident de roulage

Hier vers 6 heures 1/2 du soir, un camion chargé de 25 balles de laines conduit par M. Henri Roger, passait rue Louis Leloir, lorsqu'à hauteur de la rue des Biches, le conducteur se gara pour laisser passer le car électrique. Cet endroit, on avait fait une tranchée et la roue du camion s'enfonça jusqu'au moyeu.

Un transbordement des voyageurs du car a dû être effectué.

Le service normal a été rétabli au bout de 45 minutes.

Saisie de viande

Une vache pesant 600 livres, atteinte de tuberculose généralisée a été saisie à l'abattoir par les soins de M. Aubar, vérificateur des viandes alimentaires.

Accidents d'usines

Emile Messe, 14 ans, bâcleur, à la filature Legrand et Gic., en se baissant pour ramasser un bobineau tombe du râteliar d'un rendeur a eu la main droite prise entre la corde et la poulie à gorge de la main douce.

Il est résulté une plaie contuse intéressant plusieurs doigts de la main.

Le blessé, qui a reçu les soins de M. le docteur Brunet, subira environ un mois d'incapacité de travail.

Il est soigné à son domicile, rue des Flandres.

***

M. Jules Ferrel, rattacheur, à la filature Motte-Bossavin, a eu le pied pris entre la roue d'un chariot de rendeur et le patin en bois d'un rail. Plaie contuse du gros orteil.

La guérison demandera 5 à 6 jours, d'après M. le docteur Brunet. Le blessé habite rue des Ursulines.

Conférence industrielle

Une conférence industrielle sera faite ce soir, à 8 heures 1/2, à l'Hôtel du Cygne, par M. A. Gilpérey, ancien magistrat.

Cette conférence est faite sous les auspices du Comité industriel de France, qui a son siège à Paris, rue de Maubeuge, 47.

L'abbé Lemire

A l'occasion de l'inauguration de la *Brasserie Démocratique* fondée par le groupe des démocrates chrétiens, ayant en tête M. Decoupigny, une conférence par l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, est annoncée pour dimanche prochain à 4 heures 1/2, au siège de la susdite brasserie démocratique, à l'ancien Petit Château, rue du Moulin Fagot, 93.

On perçoit 25 centimes à l'entrée.

Procès-verbal pour vol de briques

Un procès-verbal a été dressé à charge de Remi V..., manœuvre de maçon, pour vol de briques et d'une manne au préjudice de M. Masquelier, dans un chantier en construction à Tourcoing rue d'Alsace et de Lorraine.

Chronique Colombophile

Wattrelos. — Pour cette vol très grand dérangement. MM. les colombophiles sont informés que pour tout ce qui a rapport au carnet, coordonnés à vitre distances à ajouter aux nouveaux carnets, peuvent s'adresser chez M. J. Parmentier, rue du Tonnelier (Sartel), de commun accord avec M. Dumbiau, se chargeant de les lui remettre.

Les distances se paient au prix de 50 centimes et seulement à la réception du carnet.

Les colombiers qui auraient déposé leur carnet pour le vol, soit au *Pendier*, soit chez M. Dermelin, peuvent également le faire prendre dimanche matin, de 11 heures à midi, chez M. J. Parmentier.

Arrestation d'un voleur professionnel

A WASQUEHAL

M. Roussel peut, teinturier à Roubaix, a reçu le 6 mars, pour la seconde fois une lettre anonyme l'avisant de nombreux vols qu'un de ses ouvriers, le nommé Jules Delattre, né et demeurant à Wasquehal et âgé de 59 ans, père de six enfants.

M. Roussel porte plainte à M. Séguin, commissaire de police de Croix Wasquehal.

Ce magistrat accompagné des gardes Selosse et Wanin, se rendit au domicile de Delattre pour y faire une perquisition.

Il découvrit dans un buffet 20 coupons d'étoffe, pour robes d'une valeur de 120 francs; dans un tiroir, il trouva une quantité de dentelles, puis des pelotes de corde tressée et dans la chambre de la fille Clémence, huit grands morceaux de tapis de table. Les outils des planches trouvées, une brouette et une échelle également neuves ont été trouvées au grenier. Les sacs portaient le nom de M. Emile Roussel.

Delattre, arrêté et interrogé, a reconnu que les étoffes avaient été volées chez M. Roussel, mais il prétend qu'elles lui étaient remises à la grille, derrière la fabrique, par un autre ouvrier, ce qui, après explications données par M. Muller, directeur, paraît être faux.

Quant aux autres objets, il déclare ne pas en connaître la provenance, cependant on croit que les tapis provienent de la maison Lebrunge, de Lannoy.

L'enquête continue et tout fait croire qu'il y aura d'autres découvertes à faire, car il paraît que des cadeaux auraient été faits à des personnes de Vives, Ascq, etc.

La fille Clémence avait pour elle seule huit robes dont une n'était pas encore terminée.

Sur la demande de M. Séguin, la petite fille Louise, âgée de 12 ans, a dit que son père rapportait un paquet chaque soir.

Ce individu a subi deux condamnations, l'une à un mois de prison pour vol et une autre pour bris de clôture et rixe.

Croix. — *Une escroquerie.* — Le sieur Henri Vanderaghe, cabaretier et boucher, rue Kléber, est venu se plaindre que, le samedi 6 mars, un nommé Delhem, cordonnier, rue de la Redoute, à Roubaix, lui avait fait venir de la part de M. Dufour, brasseur à Croix, disant que celui-ci avait sa voiture brisée près de la barrière de l'Alliance, et qu'il lui manquait 5 francs pour ne pas avoir un procès.

Le boucher remit les cinq francs, mais ayant rencontré M. Dufour le même soir, il lui demanda si le fait était exact. La réponse fut négative.

Delhem n'ayant pas reparu, M. Vanderaghe vit qu'il avait été victime d'un escroc, et c'est ce qui l'a décidé à porter plainte.

Mouvaux. — *Accident de voiture en cuve d'engrais.* — Mercredi matin, vers neuf heures, le dame Christ, marchande de légumes, revenant de Lille avec sa voiture, arrivait en même temps que le car à vapeur en face de l'estaminet du *Rochepot*, sur l'escalier duquel se trouvait le patron lachal pour le passage du cheval de M. Dutilé.

Le cheval de la légumière eut peur de ce ponton, fit un brusque écart et tombe les deux jambes de devant dans l'entre-deux du car, dont l'un des montants fut tordu par les branards brisés de la voiture. Le cheval retombe alors à genoux sur le pontan sans avoir causé d'autre dommage et sans avoir autre chose que de légères contusions.

Une enquête établira sans doute à qui incombe la responsabilité de cet accident qui aurait pu être beaucoup plus grave, car il y avait deux personnes dans la voiture et deux dans l'entre-deux du car; elles en ont été quittes pour une *trayeur* passagère et bien légitime.

LILLE

A la Préfecture

La Commission départementale s'est réunie mercredi à deux heures pour régler de nombreuses affaires inscrites à son ordre du jour, comprenant des demandes de secours aux communes (placement d'incurables des hôpitaux, travaux municipaux, etc.). Elle a de plus désigné les conseillers généraux et l'arrondissement devant siéger pour le conseil de révision et nommé deux conseillers généraux et d'arrondissement pour examiner les demandes de sonnin de famille.

— A la même heure, la Commission du travail se réunissait au Sc bureau du Conseil général, sous la présidence de M. Scalfort.

M. Arambault, inspecteur du travail, a été chargé de la rédaction du rapport de la commission.

"Encore un meurtre militaire"

Sous ce titre, le *Réveil du Nord* publiait mardi matin l'information suivante :

Les députés qui doivent interpeller à la Chambre le ministre de la guerre à propos des soldats Assassin et Paillé, jeuvent ajouter au nom à la liste déjà longue des victimes de Dufourne.

Hier après-midi, une compagnie du 43e ligne conduisait à un cimetière lillois un soldat décédé samedi à l'hôpital militaire de Lille le soldat Lotigie âgé de 21 ans, dont la famille habite Comines, entre pour un an au service en septembre dernier.

Souffrant de rhumatismes, il se faisait porter malade, il y a quinze jours encore. Il fut assisté envoyé à l'hôpital militaire, où on le mit dans la salle des fiévreux.

Là, le pauvre garçon guérit à peu près son rhumatisme, mais prit le germe de la fièvre typhoïde. Lorsque les docteurs diagnostiquèrent de Lotigie comme atteint de la fièvre typhoïde, le major ordonna son retour au corps, malgré les protestations du malheureux, qui souffrait d'une assez forte fièvre.

A la suite des fatigues d'une journée de service au corps, Lotigie dut être renvoyé à l'hôpital, où il mourait deux jours après.

Nous enregistrons ce fait sans le commenter, mais avec l'espoir qu'une enquête sera ouverte pour déterminer les responsabilités.

La mort du pauvre soldat Lotigie ne s'est pas produite exactement de la façon dont parle le *Réveil*, si nous nous en rapportons à de nombreux témoignages désintéressés. Il y a près de deux mois et non quinze jours — c'était le 19 janvier — Lotigie souffrant d'un rhumatisme articulaire, fut envoyé par le major du 43e à l'hôpital militaire et placé dans la « salle des fiévreux, » où l'on soigne — à l'hôpital militaire comme dans les hôpitaux civils — toutes les maladies internes.

La guérison de Lotigie fut assez rapide et quelques jours après il sollicitait de sortir, espérant obtenir à sa rentrée au corps un congé de convalescence qu'il passerait dans sa famille à Comines.

Le 23 février, le docteur qui n'avait pas voulu jusque-là signer le billet de sortie du malade, constata qu'il ne souffrait plus et voulut bien le libérer.

Tout joyeux, Lotigie rentra à la citadelle où s'étalait alors manifeste plusieurs cas de typhoïde. La constitution débile du jeune homme offrait un terrain propice à la contagion ; il prit les germes du typhus soit à l'hôpital — où des détenus très éloignés de la salle des malades furent eux-mêmes atteints — soit à la caserne.

Aux premiers symptômes de fièvre, le major Duval le fit réintégrer l'hôpital le 24 février. Il n'avait fait au préalable *aucun service au quartier*, quoi qu'en dise notre confrère.

Malgré les soins dont en entoura le pauvre garçon, il mourut non pas deux jours après, mais le 8 mars, en même temps qu'un autre jeune soldat succombait lui aussi à la fièvre typhoïde.

Suicide d'un négociant parisien

Hier, vers six heures du soir, M. Sandin Gustave, 41 ans, négociant, demeurant à Paris, rue Mogador prolongée, 6, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver à la tempe, dans une chambre du deuxième étage, à l'auberge tenue par M. Lesert, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 3.

Dans les poches du veston déposé sur le lit, on a trouvé divers objets et papiers, et notamment une dépêche disant : « Cher ami, ne perds pas la tête, reviens Paris immédiatement, tes amis arrangeront cela. »

On a également trouvé une boîte renfermant dix neuf cartouches de revolver. L'arme du calibre de 7 mill. avait dans son barillet trois cartouches à balles et trois douilles vides.

Il paraît résulter que Sandin se trouvait sans ressources et que c'est la misère qui l'a poussé à cet acte de désespoir, car hier il avait demandé au patron de l'établissement d'être logé une journée ou deux, en lui accordant en attendant l'argent qu'on devait lui envoyer.

Domestique indélicat

Il y a quelque temps, M. Deroubaix, rentier, rue Basse, 23, avait pris à son service comme domestique Ribery Eugène, 22 ans, mais au bout d'un moment il le renvoya.

Or, le 27 février dernier M. Deroubaix, constata la disparition d'une somme de trois cents cinq francs, renfermée dans le tiroir d'un bureau.

Ses soupçons s'étant portés immédiatement sur Ribery, il porta plainte devant M. Perlet qui fit rechercher le domestique voleur. Arrêté, celui-ci avoua la soustraction commise par lui. Il a été déféré au Parquet.

Casseurs de vitres

Sous ce titre, nous avons dit que MM. Eugène Constantin, 36 ans, peintre, rue de Saint Quentin, 19 et Joseph Brack, 39 ans, mécanicien, rue de la Halle, avaient brisé la vitre d'une voiture de tramway qui revenait d'Hondeurdin, dimanche vers onze heures du soir. A la suite d'une discussion avec le conducteur.

L'enquête ouverte sur ce fait par M. Barbier, commissaire de police, a démontré que ces deux gaillards ont agi purement accidentel. MM. Constantin et Brack, qui sont des gens très calmes et très sobres, n'ont pas été trouvés responsables.

Il n'en aurait pas moins passé toute une nuit au violon, tant ils avaient abusé dans des termes inavouables. On ne devrait vraiment pas traiter avec autant de ménagements d'honnêtes citoyens.

Contremaître brutal

Verveyrase Léon, 42 ans, contremaître au tissage mécanique Feron, rue des Stations, s'était vu congédier avant-hier matin pour manque de parole. Il attribuait le fait au renvoi au directeur, M. Mulier Etienne, il jura de se venger, et dans la soirée il se rendit au domicile de ce dernier et lui porta des coups.

Procès-verbal a été dressé contre Verveyrase.

Chiens ratiers

L. Bell Terrier Lillois, 200, rue Gambetta, au Lion d'Or, organise le 11 courant, un concours international de chiens ratiers. Il y aura 200 fr. de prix garantis en deux catégories : La 1re de 1 à 10 kilos ; la 2e, les chiens de 10 à 20 kilos.

La mise est de 6 fr. plus les rats à 50 cent.

Porte-Parapluies ; Galeries Lilloises.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 mars 1897

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président. Ministère public : **M. Honeix**, substitut.

LILLE

UNE SÉRIE DE PROCÈS DE PRESSE

C'est le *Réveil du Nord* et l'*Egalité* qui font les frais de plaintes jugées de presse intentées contre M. Capy, gérant de ces journaux.

1° **Affaire Vandeweurde.** — M. Vandeweurde, conseiller municipal de Lille, Capy, comme gérant du *Réveil du Nord* pour un article paru dans ces journaux le 19 décembre, sous la rubrique « Lettre de Lille, affaire de pieuvre, article dans lequel on lui imputait d'avoir établi dans l'atelier qu'il dirige un harem de choix et d'avoir pour cela rétabli les droits du seigneur.

M. Brackers d'Hugo se présentait pour la partie civile demandant, outre les condamnations qu'il plairait au ministère public requérir, cent mille francs de dommages-intérêts, à l'insertion dans chacun des deux journaux incriminés et deux autres dans deux journaux au choix de son client.

Le Tribunal, après la plaidoirie de Me Salson, du barreau de Boulogne, représentant M. Dazin, du barreau de Tarbes, a condamné Capy à 50 fr. d'amende 100 francs de dommages et intérêts, et aux insertions demandées, tout en accordant la durée de la contrainte par corps.

2° **Affaire des vicaires de Notre-Dame de Lourdes, de Tourcoing.** — Dans le numéro de l'*Egalité* du 12 janvier, sous le titre « Le vicaire au revolver », on reproche à deux vicaires de Notre-Dame de Lourdes d'avoir lu plus que de raison et de s'être fait poursuivre par des gamins, finissant par les menacer du revolver.

Les trois vicaires de la paroisse poursuivaient Capy, comme gérant de l'*Egalité* pour ces imputations.

M. Gorrelle se présentait au nom des parties civiles demandant des dommages-intérêts et des insertions dans le *Réveil* et deux autres journaux, outre les peines qui plairait au ministère public de requérir.

Capy, après un réquisitoire de M. Honeix, substitut, occupant le siège du ministère public, qui demandait une amende sévère, a condamné Capy à 15 jours de prison et 100 francs d'amende, 100 francs de dommages et intérêts, à une insertion dans l'*Egalité* et une autre dans deux journaux au choix des demandeurs, laissant au maximum la durée de la contrainte, Le Tribunal a accordé le sursis de la loi Bérenger quant à la prison.

III. **Veuve Liénard, de Seclin.** — Mme veuve Liénard Constantin, propriétaire du *Réveil du Nord*, poursuivait le *Réveil du Nord* en la personne de son gérant pour l'avoir diffamée dans deux numéros de journal.

Le tribunal a condamné Capy à un mois de prison avec bénéfice du sursis et à cent francs de dommages et intérêts.

IV. **Affaire Delvail. curé d'Albin-Saint-Nazaire.** — Dans son numéro du 15 février dernier, le *Réveil du Nord* a rapporté certaines faits diffamatoires, où il était question de l'ange Gabriel, M. le curé Delvail.

Celui-ci, s'étant trouvé diffamé, a assigné M. Capy, demandant au tribunal de le condamner, outre les peines qu'il plairait au ministère public requérir, à mille francs de dommages et intérêts, à une insertion dans le *Réveil*, à une insertion dans deux journaux du Pas-de-Calais au choix du demandeur.

Me Chesneloug se portait partie civile au nom du curé Delvail.

Le tribunal a condamné Capy à un mois de prison avec sursis, à 200 francs d'amende, 100 francs de dommages et intérêts et aux insertions demandées.

Il a en outre prononcé la confiscation des pelures de presses saisies chez Capy et déclaré le *Réveil du Nord* civilement responsable en la personne de ses directeurs et administrateurs.

M Saison défendait Capy dans toutes ces affaires.

FOURNES

Echo des Elections complémentaires au Conseil municipal. — Ces élections ont donné lieu à diverses poursuites en diffamation et injures que nous allons brièvement relater, ne pouvant aux termes de la loi, entrer dans le fond des débats.

I. **Affaire Wallaert contre Joseph Gombert et Joseph Gombert contre René Savaete.** — M. Savaete, candidat malheureux au conseil municipal à Fournes, a assigné M. Joseph Gombert pour une lettre parue sous la signature de celui-ci dans le journal *le Progrès*.

De son côté, M. Joseph Gombert a assigné M. Savaete pour une circulaire distribuée à Fournes et un article paru dans la *Dépêche* du 8 février et qu'il attribue à M. Savaete.

M. Basquin, plaidait pour M. J. Gombert, M. Carrais pour M. Savaete.

II. M. Affaire Wallaert contre J. Gombert et J. Gombert contre Maxime Wallaert.

En cause, à raison de faits commis pendant la période électorale et qu'ils prétendent diffamatoires, les parties que s'impliquent réciproquement M. Joseph Gombert et le docteur Wallaert, tous deux sont tour à tour poursuivant et poursuivis.

M Gerard, au nom de M. Wallaert, dépose des conclusions tendant à rendre le tribunal incompétent, les faits diffamatoires, suivant lui, sont clairement imputés à des fonctionnaires publics ; non à l'homme privé et seraient par conséquent de la compétence de la cour d'assises.

V. VI. **Affaire David Gombert, boucher, contre J. Doleval, rentier. Henri Devos, graitetier. Henri Bouvrant, cultivateur. Henri Coustenoble, négociant. François Waymel, cultivateur et Henri Gombon, disulteur. — Affaire Louis Gombert, cultivateur, contre les mêmes.** — M. David Gombert et M. Louis Gombert poursuivent les six personnes susnommées pour avoir collé le 15 février dernier un placard diffamatoire qui les vise, prétendent-ils, et qui en tous cas serait de fait dirigé contre eux tous.

M Brackers d'Hugo se porte partie civile pour MM. Gombert.

M Gerard dépose des conclusions d'incompétence. Il prétend que les faits diffamatoires, s'ils existent, visent M. Joseph Gombert comme maire, et que les faits qui seraient diffamatoires quant aux demandeurs, que par conséquent MM. David et Louis Gombert n'ont pas qualité pour poursuivre et que la cause relevant de la Cour d'assises et non du Tribunal correctionnel.

Tribunal Civil de Lille

Audience des criées du 10 mars 1897

Magistrat directeur du jury : **M. Bouillon**, juge. Président du jury : **M. Sataer**.

Les expropriations du chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

Aux Trois-Ponts, 2 ares 83 cent. appartenant à M. Antoine Leonard, instituteur à Leveles-Lannoy. Demande : 2,800 fr. Offre : 1,000 fr. Allocation : 500 fr.

Au même lieu, 26 ares 21 cent. de terre appartenant à Mlle Dumortier. — Demande 26,210 — offre 3,020 fr. — Allocation 0,550 fr. 50.

Au petit village, 87 ares 40 cent. à Bary-Corneille, 32 ares 30 cent., appartenant à M. Louis Roquillard, cure à Neuf-Berquin — Demande 49,237 fr. offre 4,300 fr. Allocation : 1,288 fr.

M. E. Tiers, cultivateur, locataire de cette terre, demandait 4,973 francs. — Offre : 413 fr. — Allocation : 510 fr.

— A Bary-Corneille, 40 ares 62 centiares appartenant à M. Paul Duallion-Juvenelle, rentier, rue de Lille à Roubaix. Demande : 38,000 fr. — Offre par la Compagnie d'une annexe de terrain de 34 centiares. Demande : 4,000 fr. Offre : 1,000 fr. Allocation : 1,250 fr. la partie principale ; 33 fr. pour l'annexe. — Allocation : 41,220 fr. 50 pour la partie principale ; 115 fr. 50 pour l'annexe.

— Mme veuve Watteau, locataire de ce terrain demandait 1050 fr. offre : 336 fr. Allocation, 650 fr.

— A Bary-Corneille, 1 hect. 85 ares de terre appartenant à M. Emile Tiers, cultivateur à Roubaix. Demande, 112,726 fr. 50 offre, 10,339 fr. Allocation 30,587 fr.

— Au même lieu 15 ares 72 cent. appartenant aux mêmes. Demande : 14,954 fr. 80. Offre 1100 fr. 40. Allocation, 6,288 fr.

— M. E. Tiers, locataire demandait 817 fr. 04. offre 261 fr. 7. Allocation : 288 fr.

— Au même lieu, 56 centiares de terre appartenant à M. Ag. Fremaux, demeurant aux Trois Ponts. Demande, 1,680 fr. Offre, 52 fr. Allocation 312 francs.

— Bary-Courcelles et boulevard Beaurepaire, propriété appartenant aux Hospices de Roubaix, contenance 13 ares 46 centiares. Demande : 39,480 fr. Offre : 6,580 fr. Allocation : 15,792 fr.

— Chemin d'exploitation et taine de 38 centiares, aux mêmes lieux et appartenant au même. Demande : 1,520 fr. Offre : 190 fr. Allocation : 570 fr.

— M. Achille Bonte, locataire, accepte les 72 fr 50 offerts par la Compagnie du chemin de fer pour privation de jouissance de ces parcelles de propriété.

— Pour un chemin d'exploitation et un taine à Garéglaire, le tout d'une contenance de 1 are 17 centiares, M. de Sinety, rue de Marignan, à Paris, demande 2,340 fr., offre 234 fr., allocation 468 fr.

Lundi prochain seront lieu les opérations pour les expropriations des terrains nécessaires à la construction de la ligne.

SPECTACLES & CONCERTS

Salle des fêtes de Tourcoing. — Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation du *Petit Lord*, donnée par la tournée Ch. Baret, est définitivement fixée au dimanche 14 mars 1897.

Il est bien certain que le public de notre ville mettra autant d'empressement à s'y rendre que celui des villes qui vient de visiter cette excellente tournée. *Parisot* ou adresse les plus grands éloges à la *Petite Parfait*, absolument remarquable dans le *Petit Lord*. C'est, croyons-nous, la première fois que le premier rôle d'enfant, dans ce drame, est interprété par une fillette de trois ans.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureau 7 h. 1/2, rideau 8 h. — Tous les soirs de gala. — Clôture de la saison lyrique. — Au bénéfice de Mme Kervin, M. Carbonne, M. Maas et de Messieurs et Dames des chœurs.

PATRIE

Grand opéra en cinq actes et six tableaux.—Poème de Victorien Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Paladilhe.

Chœurs et orchestre complet sous la direction de M. de la Fenale. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jules Hertogh, rue de la Gare.

VILLE DE TOURCOING

Salle des Fêtes de la place Leverrier. — Tourcoing Cab. Baret. — Matinée, dimanche 14 mars bureau 2 h. 1/2, rideau à 3 h. — Une seule représentation, immense succès. M. Pierre Berton, premier sujet du théâtre du Vaudeville (Paris) La Petite Parfait, âgée de 13 ans ; Mlle Jeanne Dulac, de l'Odéon et du Théâtre-Libre ; Mme Jeanne Leriche, de la Comédie Parisienne ; M. Monval, du Palais-Royal ; M. Bouvrier, des Nouveautés ; Mlle Lavartilly, des Bouffes-Parisiens ; M. Bailile, de la Gaîté ; M. Rocher, des Folies-Dramatiques ; M. Blanchard, de la Renaissance ; Mlle Rouy, de la Renaissance. — Regisseur : M. Blanchard.

Le Petit Lord, comédie en 3 actes, de MM. Jacques Saint-Germain et Gustave de Schœnmann, qu'aide Pierre Berton interprètera le rôle du duc de Dorincourt, le Duc de Dorincourt : MM. P. Berton ; Harry Hans Wolff, Monsieur Hector, Maurel ; Dick, Bazille ; Higgins, Rocher ; Thom, Blanchard ; Cedric Errol (le petit lord), la petite Parfait ; Mme Errol, Mlles A. Dulac ; Minna, J. Leriche ; Sam, L. Vartilly ; Mary, Reney.

Au Pain sec, vaudeville en 1 acte de M. B., — La Petite Parfait va remplire le rôle de Gavroche, qu'elle a créé à Paris ; M. Monval remplira celui de Baptiste.

Ordre du spectacle : Au pain sec ; le Petit Lord. Prix des places : Premier parquet et loges, 3 fr.; deuxième parquet 2 fr., galeries 1 fr. — Pour la location, s'adresser comme d'usage.

Cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. — Dimanche 14 mars, à 3 heures du soir, grand concert offert par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole municipale de la rue du Calvaire, à ses membres honoraires et aux familles des membres actifs, avec le concours de « l'Orphéon Tourquennois » (70 exécutants), par M. Mignotte, tenor solo des Cricks-Sacre, M. Bourguignon, Victor, M. H. Strypre clarinettiste ; le prix du Conservatoire de Lille ; M. P. Chaisant, monologuiste ; M. Léon Lefebvre, chanteur de genre ; M. Iooré, accompagnateur.

PROGRAMME

Première partie : 1 L'Orphéon Tourquennois, Oasis et France (Solaiti). — 2 M. P. Chaisant, le Must (Joseph Montet) — 3 M. Mignotte, Fin de la Coupe du roi de Thule (Diaz).—4 H. Hector Strypre, Fantaisie sur le Fer au Clero (Hermann). — 5 M. Mignotte et Bourgois, duo des Pêcheurs de Perles (Bizet. — 6 M. Lon Lefebvre, chansonnettes comiques (XX.).

Deuxième partie : 1 Un groupe d'enfants de l'Ecole, La Carmagnole de Vernier, Bordes et M. P. Chaisant, A toupe Vapeur (Louis Mainardi) — 3 M. Mignotte, Air d'Aben-Habed (Th. Dubois) — 4 M. Léon Lefebvre, chansonnettes comiques (XX.) — 5—M. Hector Strayre, de sur varié de Fabre — 6 Un groupe d'amateurs, l'Automate, petite comédie ; Distribution de la pièce : Mlles Bonnetain, modeleur flamand (XXX) — Tocardier, notre (M. A. Omegi— Antoine, fils de Tocardier (M. Lemaire) — Richard, domestique (H. Marcélin) — Justine, nièce de Tocardier (XXX).

Une quête sera faite au profit des Œuvres de l'Association.

PETITE CORRESPONDANCE

O. G. — Nous ne pouvons vous renseigner, pour le moment, rien n'étant encore fixé, ni d'un côté ni de l'autre. Nous donnerons de suite des renseignements. — *Un lecteur assidu* : A l'église évidemment ; la loi ne s'y oppose pas.

LE FACTEUR

CONVOCATIONS

A. H. — On ne peut répondre qu'avec une carte marquante. — *O. G.* Nous ne pouvons vous répondre que dans quelques jours.

Etat-Civil de Roubaix

Du 10 mars

Naissances. — Georgette Demeitre, rue du Grand-Chemin 60 — Victor Odiar, boulevard de Reims — Elise Dupond, rue d'Oran 5 — Louis Malcaigne, rue de la Balance 3 — Jeanne Lefebvre, rue Watt, cour Tiers 4 — Pierre Sevaux, rue Dazin 48 — Madeleine Hutt, rue du Collège 11 — Irma Hauter, rue Bayard 7.

Décès. — Rémi Buttaud, 78 ans, rue de l'Alma 126 — Eva Heymans, rue Pierre Roche — Leo Fremaux, 8 mois, rue de l'Alma 226 — Henri Haller, 25 jours, rue Magenta 5 — Célestin Guyot, 7 mois, rue de l'Alma, sentier Fresne 44.

Etat-Civil de Tourcoing

du 10 mars

Naissances. — Henri Dautreleningne, rue de Neuville — Isabelle Bonoisi, rue de la Mairie — Marie Vandaele, rue Jean Legrand — Herbert Dinlet, rue de l'Amidonnerie — Irma Chambaert, rue des Bonnets — Marie Tanpe, rue Brun-Pain — Jeanne Dagnicourt, rue du Dragon.

Décès. — Henri Gombert, 1 an, rue St-Blaise 54 — J. Dupelchin, 69 ans, Hôpital civil — Leopold Outers, 1 mois, rue des Prats.

FINANCES

Paris, le 10 mars 1897.

On prévoit le cours de la Rente 3 0/0 perpétuel en reprise en hausse, mais on ne peut encore se rendre compte, pour l'orientation vers la hausse.

Le 3 0/0 perp. cours 102 85.

Le 3 1/2 0/0 » 105.

Le Rente Sarbe 4 0/0 unifiée améliorera ce cours 98 50.

Peu de changement dans les cours des valeurs de crédit.

Nous laissons le Crédit Foncier à 662.

Le Comptoir National d'Escompte à 555.

Le Crédit Lyonnais à 757.

La Société Générale à 517.

Dans le groupe des valeurs industrielles, l'action du Rio Auro engagée comme valeur spéculative, a fait 300 fr. de hausse en vingt-quatre heures.

En tenant compte du coupon de 12,50 qui sera payé dans deux jours, l'action Tharsis Urbanos ressort qu'à 382,50, cours particulièrement favorable pour acheter une valeur hors garantie, comme dans longtemps, et rapportant plus de 6 0/0.

Les Délégations unifiées de la Compagnie Electrique et Force sont du cours de Bruxelles ; les vraibles aux achats qu'un coupon de 6 fr. net sera détaché dans quelques jours.

Les obligations Compagnie Générale des Allumettes sont maintenant en fermeté par leur revenu de 35 fr. net.

Les rendements de la New Midas pour le mois de février sont comme suit : Nombre de tonnes de minerai broyé : 3592. — Quantité d'or obtenue au moulin : 694 onces. — Quantité obtenue à la Cyanuration : 429 onces, pour 1960 tonnes de tailings traitées non compris la valeur des concentrés.

Tendances très fermes sur les Chemins français.

BOURSE DE LILLE

Du 10 mars 1897

Emprunts belles et départements!

Lille 1889 (obl. 500), 507. — Lille 1893, 506.75 — Roubaix 1892, 505.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.), 490 50 — 500.

Charbonnages (actions)

Anzin le 1/12, 11150 — Anzin le 1/100 dodenier 4865. — Mines d'Annœuin et fours à coke du Nord, 829 — Bruay p., 1290. — Bully-Grenay, p., 2345. — Carmieux p., 1690. — Douchy p., 795. — Dourges p., 110. — Lens, 280 — Lievin, 1325 — Liège-Ougrée, 110 — Meurchin (a. 100 t. p. 1326.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 10 mars 1897

Belge 3	a. 1	101 66	Brux. lib. 1886		109 —
—	sér. II	101 50	Non libéré 1886		— —
—	sér. III	101 45	Ostende a primes		50 —
—	3.	— —	—	1871 3	— —
—	2 1/2	93 75	—	1885 3	— —
Annuités.		70 85	Tournai 1874 3		— —
—	4	1. —	—	1886 3	— —
—	4 1/2	— —	Grand 1880 3		— —
Cr. com. 4 1/2		— —	—	3	— —
—	4	113 75	—	1895	2 94 50
—	3	— —	Liège 1853 2 1/2		100 —
— 3 p. c. 1864		130 —	—	1868	3. 108 25
— 3 p. c. 1865		108 50	—	1874	3. 107 25
Anvers 1887 lib.		108 25	—	1879	3. 107 —
Anvers a. liber.		— —	—	1889 3 1/2	102 50

POMMADE

ANTIDARTREUSE

La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Demangeaisons, les pellicules, la pelade.

2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

M. VANDENDRIESSCHE

MÉDECIN-HERBALISTE

LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée

AVIS IMPORTANT. — Toutes les pommades, tous les onguents, sans exception sont nuisibles pour toutes les maladies, surtout pour **les Ulcères Variqueux**. — A ce propos, défiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs **Spécialités** et **Onguents Secrets**.

Consultations pour les maladies de la Peau tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

CÉPHALIQUE S^T-MICHEL

Guérit instantanément **MAUX DE DENTS, MAUX DE TÊTE, MIGRAINES, NÉVRALGIES.**

Ne se vend jamais être sans "Céphalique" dans une famille.

21 ans de succès croissant.

PRIX : 2f50

LES PILULES DÉPURATIVES sont les meilleures pour purger votre **Céphalique**.

Dépôt dans Pr. les bonnes Pharm. Pharm. COUVREUR, à Roubaix.

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.

Ce remède se fatigue pas l'estomac, agit rapidement, se prend sans dégoût et guérit pour toujours, ceux faitantent les personnes qui l'ont employé. (Certificats).

LA POMMADE JACKSON

guérit les **Boutons, Dartres, Plaies ulcérées, Varices, Eczémas** *qui ont resisté à toutes les autres Pommades.* — Prix : 2 fr. 50.

Dépôts : Gouvreur, pharmacien, Roubaix. Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

AGRICULTURE & COMMERCE

REVUE HEBDOMADAIRE

des graines, farines et graines oléagineuses

Lille, 10 Mars 1897.

Température. — Cette hésitation a encore été très variable et les gelées ont semblé moins à craindre dans ce moment au nord.

La campagne reprend maintenant du temps sec pour la préparation des semailles de printemps, il n'est pas trop tard, mais il est temps, du moins pour certaines céréales.

Blés. — Les offres quoique peu abondantes dépassent toujours les besoins immédiats de la meunerie qui se montre fort réservée dans ces achats. Les cours sont faibles, mais sans nouvelle baisse de 20 à 25 à 24 pour Blés roux, de 21 à 21.25 les bigarrés, 21.50 les blancs Lille ou partie.

Il n'est toujours pas question des blés étrangers.

Farines. — Les affaires en farines demeurent toujours quelques concessions sur le disponible de 26 à 28 fr. suivant les cotes et la blancheur des marques mais les affaires en boulangerie sont fort restreintes.

Quant à l'exportation, elle est pour le moment complètement nulle, du reste l'étranger a baissé sensiblement tout ces derniers temps.

Graines grasses. — Cent le grand colzas qui demeure sans tous les grains, plus ou moins, et cependant nous sommes arrivés au terme de la baisse.

Les seigles valent de 13.50 à 15.75 et les avoines de pays 16 à 16.25 rendus à Lille.

Les orges sont calmes de 13.50 à 13.50 les Russes 15.50 à 15.75 les Algérie, 16 à 17.50 les Bretagne.

Le maïs vaut de 11 à 11.25 Marcia et 11.75 à 12 » les Danube.

Le tout sur marché Dunkerque.

Graines fourragères. — Les cours sont à peu près stationnaires ; les fins trèfles valent 21.75 à 24 72fr. les Ordinaires 19.75, mars et mai. — Colzas inexistants.

A BOURBOTTE.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

du mercredi 10 mars

LINS. — Demandes modérées en lins wallons de Bergues et de Flandre, prix stationnaires.

Aucun changement à signaler en ce qui concerne les lins bleus des Flandres : nos filateurs, se considérant comme